



## CERCLE D'ETUDES HISTORIQUES SUR LA QUESTION LOUIS XVII

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Adresse Postale : Didier Mésognon 40 rue de Vauquois 45000 Orléans

**Compte-rendu de la réunion  
tenue le samedi 1<sup>er</sup> décembre 2018  
au restaurant « La Pépinière »  
6, place Saint Augustin à Paris 8<sup>ème</sup>**

### **I – ACTUALITÉS**

*Présentées par Laure de La Chapelle*

#### **1. Décès de M. Charles Barbanès**

Nous avons appris le décès, le 21 novembre 2018, de M. Charles Barbanès, membre du cercle, créateur et animateur du forum CRIL 17 (Cellule de recherches sur Internet de Louis XVII).

Né le 17 mai 1946 à Albi, diplômé de la faculté de droit et des sciences économiques de Toulouse, il fut manager, jusqu'en février 2002, dans une société privée, leader mondial dans son activité ; il fut également enseignant à l'université de Nice-Sophia Antipolis d'octobre 2001 à mai 2006.

Arraché à la Provence « par un violent coup de mistral », il a écrit, en terre limousine où il résidait désormais, son premier ouvrage : « Louis XVII, autopsie d'une fausse vérité », régulièrement mis à jour, dont la dernière édition a été publiée en août 2017. En guise de substitution à un mémoire inédit « Autour du cœur dit de Louis XVII ... 17 ans après », il a publié un second livre (« Louis XVII au cœur de l'imposture ») où il s'attache à démontrer qu'il est impossible que le cœur inhumé à Saint-Denis soit celui de Louis XVII.

Le Cercle présente à sa famille toutes ses condoléances.

## 2. Focus sur Louis-Philippe

Est-ce un hasard, ou le personnage de ce roi Orléans serait-il en promotion comme un produit à la mode ? Une grande exposition lui est consacrée du 3 novembre 2018 au 4 février 2019 au château de Fontainebleau. En bob héraut d'armes, Stéphane Bern en précédait l'ouverture le 30 octobre dernier par une émission de « Secrets d'histoire » dédiée au roi citoyen et à la reine Marie-Amélie. « Notre dernier couple royal », proclamait Stéphane Bern : en tout cas pour le 19<sup>ème</sup> siècle.

### Le duc de Chartres et son mystère

Envoyons un rapide coup de projecteur sur son parcours. Le fils de Louis Philippe d'Orléans entre au club des Jacobins en 1790. Il est élu député de la Convention sous le nom d'Egalité Fils. Général révolutionnaire en 1792, il déserte ensuite l'armée de Dumouriez et passe en Suisse, où il mène une vie errante de 1793 à 1796, en gagnant sa vie comme professeur d'histoire au collège de Reichenau de 1793 à 1794. Après s'être appelé Chabaud, puis Corby, il arrive à Hambourg sous le nom de Muller.

### La Suède et l'Amérique

Curieusement, Chartres décide de partir pour la Suède, où il est reçu par le grand maréchal, le comte de Sparre. Aimablement accueilli par le roi et le duc de Sudermanie, on le promène des mines de Dalécarlie à l'arsenal de Carlscrona. Apparemment évité par les témoins de l'ancien Régime en France, il ne rencontre pas Axel de Fersen et revient à Hambourg. Désireux de le voir quitter l'Europe, le Directoire négocie avec sa mère, la duchesse d'Orléans, la levée du séquestre de ses biens et la liberté de ses deux frères, Montpensier et Beaujolais, contre l'assurance de son départ pour l'Amérique. Pourvu par Westphalen, banquier à Hambourg, d'un solide pécule de 36 000 livres tournois, il embarque sur le navire « America » le 24 septembre 1809 et arrive le 21 octobre à Philadelphie, alors siège du gouvernement fédéral.

### Louis-Philippe et Louis XVII

Il semble bien qu'il ait eu vent d'une possible survie du Dauphin en Amérique et qu'il ait posé certaines questions aux dirigeants américains. Rappelons qu'Aaron Burr, le vice-président de cette époque, a révélé qu'il avait suivi Louis XVII depuis son débarquement aux Etats-Unis d'Amérique (correspondance de l'historien Fourmanoir). Washington ne pouvait naturellement pas l'ignorer, mais n'a sans doute rien voulu confirmer par écrit au fils Egalité, ce que prouve la singulière réponse qu'il fit au prince à Mount Vernon : « Je n'ai jamais écrit une lettre, un mot même, sans me dire que je pourrais le voir imprimé ».

Fin de non recevoir habile, qui n'empêcha pas le futur Louis-Philippe de rester préoccupé par la survivance éventuelle de son cousin en Amérique. En 1841, il y envoya son fils, le prince de Joinville, rencontrer le pseudo « iroquois » Eleazar Williams, à qui il fit une étrange proposition : signer un parchemin officiel où il aurait renoncé à sa prétention d'être Louis XVII. Williams refus hautement d'ailleurs.

Mais, assis sur un trône branlant, Louis-Philippe, usurpateur de la place du roi légitime, fut toujours poursuivi par la crainte de voir se manifester un rejeton survivant des Bourbons de la branche aînée.

### 3. Vente de bijoux royaux

La maison Sotheby's a organisé le 14 novembre 2018, dans sa succursale de Genève, une vente des bijoux de la famille de Bourbon Parme, dont :

- un collier de perles et diamants ayant appartenu à la reine Marie-Antoinette (envoyés en mars 1791 au comte de Mercy Argenteau à Bruxelles, puis remis à Marie-Thérèse de France, puis en possession des Bourbon Parme) (33 Mns d'euros) ;
- la plaque du Saint-Esprit du roi Charles X ;
- le pendentif de la Toison d'Or et du Saint-Esprit du duc d'Angoulême.

## II – MEUDON, PARAVENT DU COMITE DE SALUT PUBLIC

*Par Didier Huwaert*

« *Paravent* : 2. ce qui protège en cachant » (Dictionnaire Le Robert, Tome I. Noms communs, édition 1981).

### Introduction : pourquoi ce qu'était Meudon n'existe-t-il plus de nos jours ? Bref historique

Que reste-t-il de Meudon aujourd'hui ? A peine quelques bâtiments, certes importants : l'Observatoire national et sa Grande Terrasse, et deux autres bâtiments de service ont subsisté de l'Ancien Régime et ont été récemment restaurés : l'Orangerie et les Ecuries. Dans l'axe de la terrasse, une perspective de 3,5 km de long, ouvre la vue sur Paris.

Il faut avant tout se demander ce que représentait cet ensemble à la fin du XVIIIe siècle ?

Premièrement, le nom évoquait un haut lieu de la Monarchie, le second domaine royal en importance, après Versailles, par le nombre de châteaux qu'il concentrait (3 au total), par l'étendue et la somptuosité de ses parcs et jardins, entourés d'une immense forêt.

Deuxièmement, "Meudon" au sens strict évoquait principalement le Château-Vieux, embelli et agrandi au cours des siècles, en particulier par François-Michel Letellier, marquis de Louvois, et surtout par le fils aîné de Louis XIV, Louis de France appelé Monseigneur. En 1695, Le Roi échangea le château à la veuve de son ministre, contre celui de Choisy-le-Roi, pour le donner à son fils "le Grand Dauphin", maître des fêtes mais aussi homme de bon goût, jusqu'à sa mort, en 1711. En 1700, Monseigneur avait fait également construire une seconde demeure royale, à quelques centaines de mètres de la première : le Château-Neuf.

Le domaine, resté dans le giron royal, fut délaissé sous Louis XV qui fit pourtant construire, à proximité, le Château de Bellevue, pour sa maîtresse, Madame de Pompadour.

### 1. Le domaine de Meudon, décor familial à la famille royale

Marie-Antoinette et Louis XVI se rendirent à Meudon, à la recherche d'un air plus sain pour leur jeune fils, Louis-Joseph-Xavier, convalescent et atteint d'un mal incurable. C'est au Château-Neuf, hélas, que le premier Dauphin s'éteignit, le 4 juin 1789.

Malgré la douleur qui les affectait, le couple royal emmena encore à Meudon Louis-Charles, leur fils cadet, profitant de la courte période de quelques mois, entre la fin de 1790 et le printemps de 1791, pendant laquelle ils furent autorisés à sortir des Tuileries. C'est un retour de promenade du Dauphin en carrosse, vers le Château-Vieux, que nous montre le peintre Isabey, sur un tableau daté de 1791.

Un bref retour au temps de Monseigneur, fils de Louis XIV, permet de nous rendre compte de la configuration du Château-Vieux, qui demeura inchangée jusqu'à la Révolution.

Le plan du rez-de-chaussée fait apparaître, du côté de l'aile Est du bâtiment, le Grand Appartement de Monseigneur. A la droite de la représentation, un corps de bâtisse relié à l'aile Ouest par une galerie de communication sur deux niveaux. Cette construction annexe, édiflée vers 1701-1703, était appelée Aile du Gouvernement ou Aile des Marronniers.

## **2. Pourquoi le Château-Vieux n'existe-t-il plus ? De la Terreur au Consulat**

Pour les historiens de l'art, cette époque est sans conteste la plus sombre qu'ait connu le domaine. Cependant, de manière inattendue, l'attention du pouvoir central révolutionnaire se porta sur les Châteaux-Vieux et Neuf.

En janvier 1793, les scellés sont apposés à Meudon et la vente publique du mobilier de tous les châteaux est décidée.

Le 9 octobre 1793, les conventionnels Treilhard et Anguis sont envoyés au Vieux Château de Meudon et décident d'en enlever les glaces, les cheminées et les quelques meubles restants.

Le 20 octobre 1793, sur un rapport du Comité de Salut public, la Convention nationale décréta la création, à Meudon, d'un "Etablissement propre à faire de nouvelles recherches sur le perfectionnement des divers objets d'artillerie ou machines de guerre".

Par un arrêté du 2 germinal an II (22 mars 1794), « *le Comité de Salut public, voulant donner le plus d'activité possible à la préparation du matériel et des munitions d'artillerie qui devaient être exécutés d'après les expériences et recherches qu'il avait ordonné de faire à Meudon, et désirant concilier le secret et la prudence qu'exigeait cette importante opération, avec l'organisation du travail des armes qui existait alors, arrêta ce qui suit :*

*1. Il y aura une Commission composée de trois membres, qui sera chargée des épreuves d'artillerie à faire à Meudon et dont l'objet sera spécifié par des instructions particulières (...)*

*2. Elle aura à sa disposition les maisons connues sous le nom de grand et petit château de Meudon avec leurs dépendances, ainsi que le terrain connu sous le nom de petit parc. A cet effet, tous scellés apposés sur les lieux désignés, seront levés, les meubles inutiles, tableaux, statues, en seront enlevés et déposés dans la maison de Bellevue.*

*3. Tous les lieux mis à la disposition de la Commission seront fermés Les personnes qui n'y auront point d'emploi ne pourront y entrer sans une permission expresse du Comité de Salut public. Il sera mis sur les portes et sur les grilles servant de clôture aux lieux sus-désignés, un écriteau portant ces mots : "Etablissement national pour différentes épreuves sous la surveillance du Comité de Salut public" ».*

Un véritable camp retranché, composé de redoutes, de fortins, de fossés et entourés de hautes palissades, avait été édifié, nuit et jour, par les habitants de Meudon réquisitionnés de force, autour du Château-Vieux et une partie du grand parc, pour cacher au public les expériences que l'on y faisait. Cette "base militaire secrète" était en outre gardée, de l'intérieur, à la fois par des gendarmes, des vétérans invalides, des artilleurs et les aérostiers-sapeurs et mineurs du génie.

Toutefois, les va-et-vient incessants de charrois de munitions et de pièces d'équipements, les bruits quotidiens de canonnades, les fumées et l'accumulation de munitions, de poudre et de matières inflammables, finirent par alarmer les habitants des communes avoisinantes. C'est ainsi que, quelque temps après, le député à la Convention Jean-César Battelier, nommé à la surveillance de Meudon, fit prendre un arrêté de police réitérant les mesures de défense d'entrer décidées par le Comité de Salut public, et prévoyant de lourdes sanctions à l'encontre des contrevenants.

L'historien Georges Duval, témoin des faits, rapporta une visite de Robespierre et de Saint-Just au Château de Bellevue, tout proche. Que venaient y faire les deux hommes ?

Voici ce qu'écrivit Prieur, dans son rapport à la Convention, au nom du Comité de Salut public, le 5 vendémiaire an III (26 septembre 1794) : *« Au mois de messidor dernier (an II : à la fin de juin 1794), deux jeunes gens "ex-nobles", qui s'étaient introduits sans que l'on connût leur qualité, dans la nouvelle compagnie d'aérostiers qui se forme à Meudon, tentèrent d'escalader l'enceinte des expériences interdites au regard du public. Notre collègue Bastelier les fit mettre en arrestation, et depuis ils ont été mis en liberté, mais expulsés de la compagnie où ils servaient. »* (Gazette nationale ou le Moniteur universel, Septidi 7 vendémiaire an III (28 septembre 1794).

A ce propos, Michel Benoit ajoute un élément, à savoir que le général Hanriot, fidèle de Robespierre, commandait aussi la Garde nationale dans la Région de Meudon, et cite, à ce propos, un arrêté du Comité de Salut public du 21 avril 1794. Bien armée et encadrée, celle-ci constituait un instrument de poids aux ordres de Robespierre, Couthon et Saint-Just.

Mais alors, pourquoi le triumvirat au pouvoir a-t-il "confié" à ses ennemis Varnot, Guyton-Morveau et Prieur, l'organisation du "complexe militaro-industriel" dans le domaine de Meudon, et laissé sa surveillance à Battelier, remplaçant Guyton ?

Robert Ambelain écrit que « Robespierre avait sa résidence à Meudon », et ajoute que cette autre demeure (que les deux châteaux) semblait être la maison sise 11, rue des Pierres, en contrebas de la terrasse du Château-Vieux (l'actuel Musée d'Art et d'Histoire de la Ville de Meudon).

Pourquoi aussi la note de cet agent du Comte d'Antraigues, archivé à la British Library à Londres, selon laquelle Robespierre, dans la nuit du 24 au 25 mai 1794, a fait sortir l'enfant du Temple pour le conduire à Meudon ?

### **3. L'incendie du Château-Vieux (26 ventôse an II)**

Le matin du 16 mars 1795, l'Aile des Marronniers fut la proie des flammes ; le brasier s'étendit à une partie de l'aile ouest du Château-Vieux.

Pendant le déroulement de ces événements, les adresses à la Convention se sont multipliées et le Comité de Salut public se tint au courant heure par heure de la situation, par la voie de ses représentants sur place. Le feu fut maîtrisé en une journée et une nuit, grâce, peut-on lire, au renfort des pompiers venus de Paris (plusieurs compagnies), eux-mêmes accompagnés de 100 gendarmes déployés en sus des effectifs militaires en garnison. La plupart des notices générales sur l'histoire de Meudon, passent rapidement sur l'événement, se bornant à écrire que le Vieux Château a été détruit par un incendie en 1795.

Pourtant, le constat des dégâts rapporté à la Convention, les jours suivants, est fort nuancé : tout est sauvé [je souligne] (c'est-à-dire la partie utile du château, sans doute) – et la suite est intéressante : « excepté le bâtiment appelé le Gouvernement (l'Aile des Marronniers) et une seule aile du ci-devant château (l'aile Ouest), qui ont été la proie des flammes ». Pourquoi cette distinction ? Les récits contemporains et les vues d'artistes de l'époque, soulèvent selon moi, une série d'interrogations quant à la gestion de ce sinistre et ses conséquences pour le château.

1. Pourquoi des objets hautement inflammables et explosifs, étaient alignés à même le sol, sans la moindre précaution, dans des salles inadaptées, quoique vides, de l'aile des Marronniers ? Dans l'arrêté de police pris par le représentant Battelier, surveillant des épreuves, l'on peut noter la gradation opérée dans les interdictions et sanctions :

*« Art. 1<sup>er</sup>. Aucun citoyen, qui n'est pas porteur d'un arrêté particulier du comité de salut public, ou d'une carte d'employé, signée Battelier, et contresignée par les membres du commissariat, ne peut entrer dans le parc, ni dans la maison nationale dite le Vieux-Château de Meudon. [je surligne]*

*II. Les employés par le commissariat, autres que les canonnières, ne peuvent passer dans l'aile voisine des Marronniers ?*

(...) V. Tout citoyen qui s'introduirait furtivement dans les lieux ci-dessus désignés, sera arrêté comme suspect et puni comme tel. »

Pourquoi le Château-Vieux est-il nommément cité ? Pourquoi cette réserve supplémentaire à propos de l'aile des Marronniers spécialement ?

2. Comment n'a-t-on pas, six mois et demi après l'explosion de la poudrerie de Grenelle – le premier accident majeur de l'ère industrielle, en milieu urbain - tiré les leçons en prenant les mesures élémentaires qui s'imposaient ?

3. Pourquoi, en janvier 1795, soit deux mois avant l'incendie, un arrêté avait-il interdit l'accès aux grand et petit parcs et en avait-on extrait les tuyaux en fonte, dont le réseau alimentait en eau les jardins et pouvait venir à point en cas d'incendie ? Officiellement, c'était pour fournir du lest servant aux coques des navires de la Marine. Mais pourquoi démunir ainsi les parcs châteaux royaux, alors que les hauts-fourneaux, fonderies et forges actifs dans les départements de la Loire et de l'Est, notamment, tournaient à plein régime et que la production de fonte, en augmentation, pouvait suffire ? Pourquoi le Comité de Salut public, "oubliait-il" le décret de la Convention du 7 mai 1794 qui avait consacré les parcs des domaines royaux, ces "lieux incultes destinés aux plaisirs des tyrans", aux loisirs du peuple, en privant tout à coup celui-ci de l'usage de ces lieux ? Pourquoi, quelques semaines après l'incendie, le 19 ventôse an III, la Commission des Travaux publics ordonna-t-elle à l'architecte Joachim Magu de dresser un "état des tuyaux inutiles", ce qu'il fit le 23 mars 1795, pour ensuite récupérer et restaurer ces canalisations ? Remarquons que ce travail dura des mois.

4. Pourquoi les moyens humains et matériels considérables, déployés sur l'ordre du Comité de Salut public, ont-ils concentré leur effort pour "sauver" les deux-tiers du bâti - y compris en ayant recours à la seule technique connue pour son efficacité en ce temps-là, à savoir l'abattage des charpentes et boiseries, de façon à percer des coupe-feux – tout en "sacrifiant" l'aile des Marronniers et ses couloirs et galeries de communication de et vers le château ? Officiellement, le but poursuivi par les autorités était d'éviter que le feu ne s'étende aux bâtiments voisins et de préserver les engins balistiques stockés.

5. Pourquoi le Château Vieux apparaît-il relativement bien conservé, sur le dessin, exécuté sur place, en 1803, de l'Anglais James Forbes, célèbre peintre naturaliste et aventurier ?

Pourquoi l'enfant royal n'a-t-il vraisemblablement pas été hébergé dans le Grand Appartement de Monseigneur, localisé au rez de chaussée de l'aile Est du Château-Vieux ?

Car ces grandes salles étaient visibles de l'extérieur et peu protégées des curieux ; mais surtout, parce que cet appartement était exposé aux tirs d'artillerie et autres objets balistiques en cours d'expérimentation. C'est ainsi qu'un de ces tirs, menés sous la direction de Choderlos de Laclos, au début de 1794, avait abouti dans la façade et provoqué un début d'incendie. Mais alors, où le fils de Louis XVI pouvait-il avoir séjourné ?

En relisant attentivement les documents disponibles, j'ai découvert qu'il existait un autre endroit, beaucoup plus discret où Monseigneur aimait se retirer, en compagnie de ses hôtes plus intimes : il avait fait aménager, à l'intérieur de l'aile des Marronniers, le Petit Appartement Frais. Au moment de la Révolution, ces pièces existaient toujours : elles abritaient en partie le modeste mobilier du marquis de Champcenetz, gouverneur des Tuileries et de Meudon, qui y a séjourné et qui avait reçu l'ordre de déménager de là ses effets personnels, au début de 1793. L'année suivante, sur l'ordre du Comité, le restant des meubles avait été saisi par les huissiers-priseurs chargés de procéder aux ventes publiques du mobilier royal. C'est cet appartement, situé à l'écart du château principal et du parc, plus facile à sécuriser et à l'abri des regards, qui a pu servir idéalement de cache à un prisonnier dont on voulait taire l'identité ... Deux éléments vont dans ce sens.

1. Le premier est la relation que fit de sa visite du domaine, un autre Anglais, un certain Thomas Thornton, ancien colonel de milice, amateur de chasse à courre, qui voyagea en France, en 1802, à la faveur de la Paix d'Amiens; il s'était fait introduire auprès du 1<sup>er</sup> Consul et était à la recherche d'un investissement immobilier intéressant. Dans le récit de voyage qu'il a laissé (*A Sporting Tour through various Parts of France, in the Year 1802*, Vol. I, Londres, 1806, l'on découvre (pp. 135-136) que c'est François-Joseph Bélanger, l'architecte des Menus-Plaisirs du Roi et du Château de Bagatelle, qui avait proposé cette excursion à Thornton, en lui présentant, en outre, l'objet de la visite comme « a most desirable purchase », c'est-à-dire un investissement très appréciable. Thornton poursuivait : « we were positively received by the *concierge*, or keeper [gardien]. This person led us over the *chateau*, and particularly pointed out to our attention the apartment which was last inhabited by the unfortunate dauphin ». Si l'on compare la formule utilisée par Thornton à l'expression employée dans un article du Los Angeles Times du 20 avril 2000, au sujet de l'affaire des cœurs, à savoir "The unfortunate Child the Dauphin", les deux semblent se référer au même enfant.

2. L'arrêté de police pris par le représentant du peuple Battelier, cité plus haut.

Les mortiers et enduits utilisés à l'époque formaient en général des alliages solides avec la maçonnerie composée surtout de pierres. Après l'incendie, les structures portantes de l'édifice tenaient encore fermement et ne menaçaient pas de s'écrouler. D'ailleurs, l'aile ravagée du Vieux Château a subsisté dans cet état-là pendant environ huit années, sous le Directoire et presque jusqu'à la fin du Consulat, jusqu'à ce que Bonaparte, dans des conditions peu connues, décidât enfin de le faire abattre. Les tableaux d'Hubert Robert, célèbre peintre de ruines, montrent la démolition du château de Meudon, pierre par pierre. Après un nouvel inventaire, de 1803 à 1805, il sera rasé jusqu'au socle, laissant uniquement, enfouies jusqu'à nos jours, les caves et fondations. Pourtant, un autre dessin, datant de 1812, nous montre le Château-Neuf alors que le Vieux a tout simplement disparu de la vue ! A la fin de son règne, Napoléon fera de celui-ci la résidence de son fils, le Roi de Rome.

### **Conclusions**

Une telle démolition planifiée et systématique, ne nous en rappelle-t-il pas d'autres, telles que la Bastille ou le Temple disparu de la même manière sous Bonaparte. Au-delà du symbole dont ces monuments étaient chargés, le pouvoir en place n'entendait-il pas supprimer toute trace d'occupation qui aurait permis d'identifier le séjour de tel personnage (meublier personnel, etc.), dans la crainte aussi que des prisonniers importants aient pu écrire ou graver des lettres ou des marques dans les murs ou planchers.

En outre, aucun autre établissement militaire ou civil n'a fait l'objet de telles mesures d'interdiction d'accès et de circuler, et d'un secret plus grand, que celui de Meudon sous le règne du Comité de Salut public.

#### *Bibliographie succincte.*

Paul BIVER (Comte), Histoire du Château de Meudon, Paris, Jouve & Cie, 1923

Robert AMBELAIN, Capet, Lève-toi !, 1984

Michel BENOIT, L'affaire Louis XVII. Autopsie d'un secret d'Etat, 2001.

Patrice BRET, « Dans le plus grand secret. Meudon ou le secret du Comité de Salut public » in La plume et le sabre. Mélanges offerts à Jean-Paul Bertaud.

Colonel THORNTON, A Sporting Tour through various Parts of France, in the Year 1802...., Vol. I, London, Longman, Hurst, Rees & Orme, Paternoster-Row, ..., 1806.

Wikipedia, "Château de Meudon", page mise à jour régulièrement.

### **III – UNE LETTRE ANONYME DE SEPTEMBRE 1794 A PROPOS DE LOUIS XVII**

*Par Didier Duval*

Souvenirs du conventionnel Antoine Claire Thibaudeau : (1765-1854) publiés dans « Mémoires sur la Convention et le Directoire », édités en 1824 et couvrant la période de 1794 à 1815.

Celui ci fut tour à tour membre de la Convention et siégea à la Montagne, ami de Fouché, Théophile Berlier, Carnot et Prieur et adversaire de Robespierre le 9 thermidor. Voici un premier témoignage :

« La mort qui moissonnait tant de plébéiens victimes de nos dissensions intestines enleva le fils de Louis XVI que les royalistes appelaient Louis XVII. Il mourut dans la prison du Temple le 20



prairial âgée de dix ans deux mois. Cet événement, qui dans d'autres temps aurait couvert la France de deuil, ne fit pas la moindre sensation et fut à peine aperçu. On traitait alors de la paix avec l'Espagne. Elle demandait une stipulation en faveur du jeune prince. Cette exigence retardait la conclusion du traité. Le comité de salut public venait de signer une dépêche relative aux négociations lorsqu'il apprit que le prisonnier du Temple avait cessé de vivre. Il ajouta à sa lettre ce post-scriptum laconique : « Le fils de Louis XVI est mort aujourd'hui ». Peu de temps après la paix fut signée.

Des bruits d'empoisonnements se répandirent. Le royalisme les imagina. Deux circonstances leur donnèrent quelque crédit, la mort du célèbre chirurgien Dessault qui lui donnait des soins, arrivée le 1<sup>er</sup> juin, et celle du médecin Choppart qui lui avait succédé, arrivée le 6 juin. Ainsi deux empoisonnements coup sur coup pour en dissimuler un troisième. Ces bruits ont été démentis par des procès verbaux authentiques d'autopsie. Mais ils sont encore plus sûrement par le caractère des représentants dont se composaient alors les comités de gouvernement.

Qui persuadera-t-on que des hommes tels que Boissy d'Anglas et Cambacérès aient été des empoisonneurs ?

D'ailleurs, à quoi bon ? La race royale ne s'éteignait pas avec ce faible rejeton. Il restait encore à l'étranger huit à dix Bourbons. Mais immoler un enfant innocent des crimes de sa famille, maladif, impuissant, oublié ! L'immoler obscurément au fond de sa prison ! Non cela n'est plus vrai, ni plus vraisemblable que cette autre supposition, à savoir que le fils de Louis XVI fut enlevé du Temple et qu'on lui substitua un cadavre vulgaire pour faire croire à sa mort et donner ensuite au monde le spectacle ridicule d'une douzaine de Louis XVII se disputant le trône de France ».

Il faut mentionner que Thibaudeau avait quelques amis tels que Carnot, lié au club des Clichyens. Ce sera le principal défenseur de Carnot afin que celui ci ne soit pas déporté. Egalement grand ami de Berlier avec lequel il conduira la guerre en septembre 1795. C'est ce même Berlier qui le 25 avril 1795 ordonnera à Bernard, commandant temporaire des forces armées de Paris, de s'assurer que le service du Temple s'effectue correctement. Muni d'un pouvoir signé de Berlier, Lasne et Gomin refusèrent de lui ouvrir les portes, considérant que Bernard n'avait pas les pouvoirs nécessaires. Quelques années plus tard le petit fils de Berlier épousera la fille de Felix Billet, héritier de Lorinet. Enfin c'est à Augsbourg que Thibaudeau se réfugiera en 1819 comme Carnot !

Dans ses Mémoires Thibaudeau fait allusion à une lettre anonyme du 28 septembre 1794 qui concerne Louis XVII. Cette lettre est adressée à l'abbé Dominique Dufour de Pradt (1759-1827), vicaire général de Rouen et parent de La Rochefoucauld qui était réfugié à Munster.

Cette lettre non signée a été écrite à Berne et contient un tableau de la situation en France après le 9 thermidor. Selon le député Thibaudeau (1765-1854), cette lettre a été trouvée au Comité de Salut Public en l'an IV au moment où tous les papiers étaient remis au Directoire. Comment est elle arrivée là ? Thibaudeau ne l'explique pas. Cependant, dans ses Mémoires, il y fait allusion et la reproduit in extenso.

Cette lettre étant extrêmement longue, en voici un extrait significatif :

*« J'ai reçu jeudi dernier votre lettre du 13, mon cher abbé. Il me paraît qu'on vous abreuve à Munster de contes sur les événements de l'intérieur. La chute de Barère est aussi peu vraie que la mort du roi (Louis XVII). Je vais en peu de mots vous remettre sur le grand chemin. Ne comptez que sur ce que je vous manderai.*

*Barère est non pas tué, mais noyé ainsi que ses collègues Collot d'Herbois et Billaud Varennes ainsi que les principaux du Comité de Salut Public empreints de la servitudes sous Robespierre et lâches organes de ses volontés. Perdus et discrédités à la Convention et dans le public, ils ont essayé de ranimer l'influence de jacobins, se joignant pour cela aux bouchers de la Montagne, à un Louchet,<sup>1</sup> un Duhem<sup>2</sup> et autres barbares. Heureusement ces jacobins sont aussi abhorrés et décriés que leurs chefs.....*

*..... Aux tribunes on parle de la constitution de 1791 ; dans des groupes on parle du rétablissement du roi .....*

*Le parti modéré cache encore son jeu. Il est composé des amis et des héritiers de Danton<sup>3</sup>. Je vous manderai, dans le temps que ce chef était mort sur le projet de tirer le roi du Temple, de la proclamer, et à côté de lui Monsieur de Malherbes, régent (ce qui a coûté la vie à ce derniers et à tous ces proches) ....*

*Il ne faut rien attendre, encore moins des royalistes ; pas plus que la guerre civile qui est impossible. C'est la Convention qui tuera la Convention, la république qui étouffera la république, et les révolutionnaires qui finiront la révolution. Cela s'opérera comme cela ou ne s'opérera jamais. Dans cet état de chose l'avenir demeure plus indépendants des âneries de nos alliés et de leurs discordes....*

*Gardez le secret sur ce que je vous communique.*

*Adieu le courrier me presse, vous serez instruit périodiquement de l'état de l'intérieur. La mort de Monsieur Merci m'a aussi vivement affecté que vous c'est une perte irréparable ».*

Cette lettre a certainement été interceptée entre Berne et Munster pour se retrouver dans les archives du Comité de Salut Public.

D'autre part, il apparaît qu'en septembre 1794 donc après Thermidor, le secret du Louis XVII était bien gardé puisque ce correspondant anonyme croyait encore le jeune dauphin prisonnier dans la tour du Temple !

#### **IV – DE L'ABBE DAVAUX, PRECEPTEUR DU PETIT CAPET, AU PRETENDANT RICHEMONT**

*Par Max Feuillet*

##### **Richemont invoquant l'abbé Davaux**

L'abbé Guillaume Davaux et Richemont ne se sont jamais rencontrés ; sauf, bien entendu, si ce dernier a réellement été le duc de Normandie, fils de Louis XVI. Cette petite étude n'a aucunement l'intention d'apporter un plus dans le « pour ou le contre » de cette question. Nous n'en sommes pas capables. C'est à la lecture d'une Notice intégrée dans les « Mémoires d'un contemporain que la Révolution fit orphelin en 1793... » (Maitrasse et Wiart , imprimeurs-éditeurs ; Paris.1846, pp. 326-328).que nous avons été intrigué de voir Richemont faire indirectement appel au témoignage de l'abbé Davaux, qui, semble-t-il, avait été persuadé de la survie de Louis XVII , et ceci par l'intermédiaire d'une nièce de cet abbé.

##### **Résumé de la Notice**

1832

Le curé de Péage de Roussillon (Isère), M. Ferrouillat, voit, chez Mme Teste demeurant à Vienne (Isère), un portrait miniature représentant l'effigie de Louis XVII et affirme reconnaître dans les traits de cet enfant une parenté troublante avec ceux d'un homme qu'il avait aperçu quelques mois auparavant. Mme Teste le détrompe en lui disant que le portrait est bien celui de Louis XVII, mort au Temple ; le tableau lui ayant été légué par son oncle, l'abbé Davaux.

1837

Un jour, toujours à Vienne (Isère), Mme Teste aperçoit dans le salon de M. et Mme Gentil le « même personnage » qu'avait rencontré le curé M. Ferrouillat, et « fut également frappée de sa ressemblance avec le portrait que lui avait laissé l'abbé Davaux ».

Se trouvant en possession d'une bague contenant des cheveux de la reine, ainsi que d'un questionnaire qu'elle devrait soumettre à un éventuel prétendant (le tout légué encore par son oncle), Mme Teste propose à M. et Mme Gentil ainsi qu'à leur gendre et leur fille, M. et Mme Guttin, de faire passer une sorte d'« examen » à cet homme qui se prétend être Louis XVII. Ces questions « posées » par écrit par l'abbé Davaux étaient relatives :

- au mode de punition employé par le précepteur ;
- à la manière dont il plaçait son élève ;
- comment l'élève parvenait-il à se soustraire à cette punition ;
- quel moyen il employait pour empêcher l'enfant de s'échapper ;
- ce qu'il obtint de la complaisance de son élève et dans quel costume ;
- enfin, ce qu'il lui permit de garder.

L'étranger ayant répondu à diverses questions conformément aux prescriptions écrites en regard par l'abbé Davaux, Madame Teste s'écria : « Je vous reconnais pour l'élève de mon oncle et vous êtes bien M. le duc de Normandie ». « Elle fit remettre au fils de Louis XVI la bague contenant les cheveux de sa mère, gage précieux qu'il conserve soigneusement ».

Notre première réaction a été de vérifier la véracité de l'identité des personnes citées dans ce texte, ainsi que leur lieu de résidence tel qu'il est indiqué pour chacune d'elles. Dans le cas où il eût été impossible de les retrouver, nous aurions su tout de suite qu'il s'agissait d'une vulgaire supercherie.

La première personne citée est M. Ferrouillat, curé de Péage de Roussillon (Isère) (cela devait faire bien de prendre un ecclésiastique comme premier témoin). Les archives historiques du diocèse de Grenoble (nous les en remercions vivement) nous ont communiqué le message suivant :

« Monsieur,

Dans l'Ordo de 1836 (nous n'avons pas les autres de cette période) il y est mentionné « M. Ferrouillat, curé archiprêtre » pour le canton de Roussillon qui me semble-t-il est le même inscrit au Nécrologe « 13 janvier 1790 (naissance) FERROUILLAT Joseph Régis, chanoine honoraire curé archiprêtre de Roussillon (décès) 27 juin 1860 » ».

Notons que Le Péage de Roussillon jouxte la commune de Roussillon et qu'il n'y avait pas d'autre Ferrouillat ecclésiastique de cette génération. Un neveu de ce même Ferrouillat devint religieux mais il naquit en 1816 ...

Madame Teste (1780-1856), ou plus précisément Mme Teste du Bailler, comme nous l'avons déjà précisé était une nièce de l'abbé Davaux. Elle était la fille de Louise Cécile Davau, née en 1751 à La Côte-Saint-André. Celle-ci épousa en 1768 Pierre-Antoine Delestra, né en 1737, avocat. Mme Delestra fut co-héritière de l'abbé Davaux : « Je donne à ma sœur Delestra ma montre à répétition à double entourage de diamants, et à chaîne d'or ». ( voir notre précédent article sur l'abbé Davaux).

Madame Teste du Bailler, donc, née Louise-Sophie Delestra, épousa en 1806 Louis-Joseph Teste du Bailler, notaire, et qui fut maire de Vienne à la fin du siècle précédent. Il était né en 1764 et mourut en 1832. On remarquera que Mme Teste du Bailler continua la tradition familiale en s'unissant à un homme de son milieu : un notable appartenant au monde du Droit.

M. et Mme Gentil

Le 13 juillet 1808, à Vienne, Jean Philippe Gentil, négociant originaire du Gard, né en 1770 (ou 1766 ...), a épousé Jeanne Saint-Martin, née à Vienne (Isère) en 1787. Le père de Jeanne est déclaré : « fabricant de plâtre ».

C'est en 1811 (25 octobre) que naît leur fille, Marie-Adélaïde Gentil qui, en 1833 (le 14 octobre) épousera François Sébastien Guttin, avocat, né à Vienne le 25 novembre 1811.

Nous avons bien la preuve que tous les protagonistes de la Notice ont bel et bien vécu à l'époque et dans les lieux indiqués.

Dans la littérature richemontiste, il se trouve qu'un partisan de cette cause publia quelques années plus tard une « Vie de Mgr Le Duc De Normandie, fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette, Roi et Reine de France, que la révolution fit orphelin en 1793, et ... » (Lyon, Imprimerie de Dumoulin et Ronet, 1850). L'auteur de cet ouvrage se présente comme étant M.L.Esp .J.V. Claravali Del Curso. Il s'agit d'un pseudonyme. Le nom réel serait : Louis Veyron, « curé de la paroisse de Theys, près de Grenoble. Ardent défenseur de la thèse Richemont ... ». En reprenant, dans le titre, des éléments de celui du livre précédent, on comprend que ce nouvel ouvrage s'inspire du premier, mais, concernant ce qui nous occupe ici, il apporte des précisions dans les témoignages.

Dans le chapitre premier, « Claravali del Curso » évoque l'enseignement de l'abbé Davaux et une des punitions infligées à son royal élève quand ce dernier se mettait en colère, ce qui n'était pas rare. « Sa punition, s'il s'y livrait, était d'expier la faute dans un boudoir obscur (2) ». Le chiffre 2 renvoie à une note justificative qui nous présente, à propos de punition, et de façon plus détaillée la scène ayant eu lieu chez M. et Mme Gentil, leur fille et leur gendre, M. et Mme Guttin, ainsi que Mme Teste du Bailler, cette dernière possédant, comme on l'a vu, un questionnaire que lui avait légué son oncle.

Il nous semble nécessaire de rappeler en son entier la réponse faite par le prétendant, telle qu'elle nous est relatée par « Claravali del Curso ».

« Monseigneur le Dauphin répondit ainsi : « Fatigué de remontrances, mon précepteur, le bon abbé Davaux, qui, malgré sa douceur et sa bonté, avait parfois le diable au corps, réunissait quatre fauteuils, et avec les têtes, formait une prison dans laquelle il me faisait entrer, et il se remettait à écrire. Au moment où il y pensait le moins, il m'apercevait à l'autre bout du cabinet. Furieux de ce

que j'avais passé par dessous, parce qu'il n'y avait point de barreaux pour m'empêcher de me couler et de sortir, il allait prendre un paravent, avec lequel il environnait les quatre fauteuils dans lesquels il m'avait replacé, et me forçait, par cette diabolique manœuvre, à rester dans cette prison d'un nouveau genre, d'où je ne pouvais sortir que d'après sa volonté. »

Malgré ma vivacité extraordinaire, pour faire plaisir à mon précepteur que j'aimais beaucoup, je restais trois bons quarts d'heure fixé sur un fauteuil pendant qu'un peintre me dessinait mon portrait, qu'il désirait grandement avoir en sa possession et que je lui donnai effectivement. Lorsque je posai pour le portrait en question, fait en 1791 ou 1792, j'étais vêtu d'un petit habit à la française soie couleur puce, collet droit, le col de ma chemise brodé, retombant ainsi sur l'épaule en avant. Le gilet était fond blanc fleurdelisé, à poches de côté et dépassant les boutons du milieu, et boutonné jusqu'au dessous de la poitrine pour laisser la place du jabot de la chemise, entr'ouverte vers le col et au-dessous et sans cravate. La culotte ne se voit pas : on ne portait presque pas de pantalon. Je lui permis de garder mon portrait ».

Cette réponse, qui ne se fit pas attendre, étant conforme à celle écrite en regard des questions posées par l'abbé Davaux, Madame Teste s'écria : « Je vous reconnais pour l'élève de mon oncle, et vous êtes bien Monseigneur le Duc de Normandie » (pp:81-82). Elle fit remettre au fils de Louis XVI la bague contenant les cheveux de sa mère, par l'abbé Roux de Vienne, actuellement curé à Génas ».

Dans une lettre datée du 10 mars 1850 que cet abbé Roux a envoyée à « Claravali del Corso » (en réalité l'abbé Louis Veyron), nous avons une description de la bague en question : « Cet anneau que je n'avais jamais vu avant le jour où il me fut confié en présence de témoins, pour passer de mes mains dans celles de M. de Richemont, était surmontée d'une gerbe de cheveux appartenant moitié à Marie-Antoinette et moitié à son fils le dauphin ; le lien de la gerbe était un diamant » (p:85).

Quelques remarques à propos de ces divers témoignages :

La description faite par Richemont du portrait du Dauphin Louis-Charles qu'il prétend avoir été, [portrait miniature réalisé en présence de l'abbé Davaux] sonne « faux », et ceci pour deux raisons. Nous sommes sceptiques sur la réalisation de cette miniature. Nous pensons que ce genre d'ouvrage se faisait à partir de dessins ou de peintures plus grandes qui servaient de modèles, et non pas en faisant poser réellement le modèle vivant pendant des heures. D'autres que nous prétendrons peut-être le contraire ...

Richemont, qui a une si « belle » mémoire, ne se rappelle plus si la scène s'est passée en 1791 ou en 1792. Pourtant, la description de ce portrait qu'il nous donne avec moult détails est bien étonnante après quarante ans passés. Il n'est pas facile de décrire un tableau, fût-ce un portrait miniature, si l'on n'est pas exercé, juste après l'avoir observé quelques minutes auparavant ; mais après un tel délai ... Nous avons l'impression que Richemont récite une leçon bien apprise car trop détaillée. D'autres ont vu avant lui ce dit portrait. L'abbé Roux témoigne : « Madame Teste possédait un portrait en miniature du Duc de Normandie ; ce médaillon, appendu à la cheminée de sa chambre, était exposé aux regards de toutes personnes que Madame Teste recevait ... » (Vie de Mgr le Duc de Normandie, déjà cité, p.84).

Sur la dizaine de protagonistes cités dans les deux ouvrages, nous comptons quatre ecclésiastiques : L'abbé Davaux, à l'origine de cette histoire par la confiance qu'il fit à sa nièce sur sa conviction d'une exfiltration de Louis XVII du Temple, M. Ferrouillat, curé de Péage de Roussillon, M. Louis

Veyron, curé de Theys, M. l'abbé Roux, curé de Génas. Les partisans de Richemont devaient apprécier ce pourcentage qui montre que le milieu ecclésiastique était intéressé par la question Louis XVII ; c'était pour eux une référence. Pour la police de l'époque cela pouvait devenir dangereux car donnant du crédit à cette thèse de l'évasion.

Nous avons commencé cet article en précisant que nous ne prendrions pas parti dans la cause « richemontiste ». Mise à part la réserve que nous avons exprimée ci-dessus au sujet de la description du portrait, nous devons reconnaître que tous les événements retracés dans ces ouvrages nous semblent plausibles ; mais ils n'augurent en rien de l'authenticité de ce « duc de Normandie » version Richemont. Ce prétendant (comme d'autres sans doute) avait, paraît-il, collecté beaucoup de renseignements auprès d'anciens domestiques ayant connu Louis-Charles, fils de Louis XVI.

Madame Teste de Bailler, en reconnaissant en Richemont l'élève de son oncle, eut, de manière forcée, à se repentir de cet aveu. Toujours dans sa lettre à M. Louis Veyron (dans « Vie de Mgr le Duc de Normandie ... », ouvrage cité, pp 83-84) ; M. l'abbé Roux écrit : « Depuis quelque temps, le système d'intimidation adopté comme contrepoids aux révélations faites à la France sur l'existence du fils de Louis XVI, a été exercé à l'égard d'une vénérable dame de nos contrées, madame Teste Dubailler, née Delestra, nièce de l'abbé Davaux, précepteur de S.A.R. Mgr le duc de Normandie, pour l'amener à nier les communications qu'elle a eues avec M. le baron de Richemont et ( ... ) les instances ont été si pressantes et les appréhensions qui en ont été le résultat si vives, que madame Teste n'ose plus avouer les faits qui la concernent, et quelques imprudents amis se sont avancés jusqu'à dire que de ces faits « il n'y a pas un mot de vrai ». Louis Veyron affirme : « Nous tenons de source certaine qu'elle (Mme Teste) a reçu des lettres anonymes qui la menaçaient de mort si elle persistait dans ses dires » (idem, p:83).

La nièce de l'Abbé Davaux, par ses témoignages dangereux, à cette époque, avait attiré sur elle les foudres d'en haut ! Le silence lui fut imposé comme punition.

\*  
\* \*